

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, annonce que la première réunion du Comité consultatif mixte Canada-Nouvelle-Zélande aura lieu à Ottawa le 31 mai 1971. La session inaugurale sera marquée d'un échange de lettres mettant en vigueur le Protocole à l'Accord commercial du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Aux termes du Protocole que le Premier ministre, M. Trudeau, a signé au nom du Canada lors de sa visite à Wellington en mai 1970, il est prévu un Comité consultatif qui fournira aux deux parties l'occasion de discuter des questions d'intérêt commun pour le Canada et la Nouvelle-Zélande. Le Comité se réunira périodiquement et au moins une fois tous les deux ans.

Le mandat du Comité consultatif mixte Canada-Nouvelle-Zélande indique qu'il se réunira à la demande d'une des parties et que, selon qu'il conviendra aux deux parties, les réunions se tiendront au niveau des ministres ou des hauts-fonctionnaires. La réunion inaugurale se tiendra au niveau des hauts-fonctionnaires, la délégation néo-zélandaise ayant à sa tête M. N.V. Lough, sous-secrétaire au Trésor de la Nouvelle-Zélande, tandis que la délégation canadienne sera dirigée par M. M. Schwarzmann, sous-ministre adjoint de l'Industrie et du Commerce.

Plusieurs sujets d'intérêt commun pour le Canada et la Nouvelle-Zélande ont été inscrits à l'ordre du jour de cette première réunion, mais l'attention sera surtout centrée sur les questions d'ordre économique et les questions relatives à la politique commerciale des deux pays. Les discussions se prolongeront vraisemblablement sur une journée et demie.